



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 66512

### Texte de la question

Mme Marisol Touraine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place dévolue aux sciences économiques et sociales dans le projet de réforme du lycée. Le projet prévoit en effet de cantonner les SES à un statut optionnel « d'enseignement d'exploration », auquel seule 1 heure 30 par semaine serait consacrée en classe de seconde, ce qui correspond, en termes d'horaire, à un recul de 50 % par rapport à la situation actuelle (43 % des élèves de seconde suivent l'option SES, à raison de 2 heures 30 de cours par semaine, dont une demi heure en demi classe). Cette réduction prévue dans le projet de réforme apparaît à la fois incohérente en termes d'orientation et dommageable pour la formation des lycéens. En effet, pour que les élèves soient en mesure de choisir, en connaissance de cause, leur orientation à la fin de la seconde, il leur faut aborder les disciplines majeures des trois séries qui s'ouvrent à eux. Or un enseignement de 1 heure 30 par semaine semble insuffisant pour s'approprier une matière susceptible de devenir la discipline principale des deux dernières années du lycée. L'éventualité qu'un élève intègre une classe de première ES sans avoir jamais assisté à un cours de SES semble *a fortiori* assez problématique. Par ailleurs, l'importance des questions économiques et sociales n'est plus à démontrer aujourd'hui. À travers les SES, les élèves acquièrent en effet des clés de compréhension essentielles pour appréhender les questions de mondialisation, de fonctionnement des entreprises et des marchés, de financement de l'économie, d'égalité des chances ou encore de mobilité sociale, autant de thèmes indispensables à la culture générale de chacun. Inquiétante pour les élèves, cette relégation des SES est en outre incohérente avec le choix de M. le ministre Xavier Darcos, qui avait opté, avant que son projet de réforme ne soit reporté, en faveur de la généralisation de l'enseignement des sciences économiques et sociales en seconde. L'orientation actuellement privilégiée est également en contradiction avec les recommandations récentes du Conseil pour la diffusion de la culture économique. Elle l'alerte donc sur la nécessité d'intégrer au projet de réforme du lycée un enseignement obligatoire, en classe de seconde, de sciences économiques et sociales, matière qui ne saurait être reléguée au rang de simple option assortie d'un volume horaire insuffisant. Elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à cet égard.

### Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre dernier les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme, qui vise à permettre la réussite de chaque élève et à mieux préparer aux études supérieures, poursuit trois objectifs principaux : mieux orienter chaque lycéen, mieux accompagner chaque élève et mieux adapter le lycée à son époque. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a en particulier proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution du rôle assigné à chacune des trois années du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, à raison de 1 heure 30 hebdomadaire chacun contre un seul aujourd'hui d'une durée de 3 heures (2 heures 30 pour les SES). La

vocation de ces enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. Toutefois, parmi ces deux enseignements d'exploration, chaque lycéen choisira au moins un enseignement d'économie (sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion). En effet, les évolutions de notre monde et la crise récente révèlent plus que jamais le besoin de comprendre l'économie et la place que celle-ci occupe dans nos sociétés contemporaines et dans la vie quotidienne de chacun. Cette initiation à l'économie offerte dorénavant à tous les lycéens est une innovation importante qui était attendue par tous les Français. Cet enseignement d'économie devrait, en outre, permettre à tous les lycéens de mieux identifier les parcours de formation au lycée puis dans l'enseignement supérieur. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un ensemble important de disciplines (français, histoire et géographie, langues vivantes, éducation physique et sportive, éducation civique, juridique et sociale), communes aux différentes séries générales (ES, L ou S) et constitutives d'une culture partagée. Les changements de série seront ainsi facilités car les élèves n'auront qu'à acquérir les contenus des disciplines spécifiques de la nouvelle série d'accueil, ce qui sera possible dans le cadre des « stages passerelles » organisés à cette fin. La classe terminale enfin, grâce à une spécialisation plus affirmée, permettra une meilleure préparation aux études supérieures. Cette réorganisation pédagogique, qui vise aussi le rééquilibrage entre les différentes séries, préservera, sur l'ensemble du lycée, les grands équilibres entre les disciplines actuellement enseignées. Ainsi, la place des sciences économiques et sociales n'est en aucun cas remise en cause. Les SES demeurent la discipline dominante des classes de première et terminale ES. Avec l'enseignement d'exploration en classe de seconde, un élève de la série ES, durant sa scolarité au lycée, aura bénéficié d'un enseignement de SES de plus 400 heures, et même plus de 450 heures pour ceux qui choisiront l'enseignement de spécialité. Encore, ce calcul ne tient-il pas compte du temps consacré à cette discipline dans le cadre de l'accompagnement personnalisé. En effet, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, le ministre de l'éducation nationale a proposé la création d'un temps d'accompagnement personnalisé, destiné à tous les élèves, de la classe de seconde à la classe terminale. Cet enseignement pourra prendre la forme d'un soutien personnalisé, d'une aide méthodologique, d'un approfondissement ou encore d'une aide à l'orientation. D'une durée de 2 heures par semaine, l'accompagnement personnalisé sera intégré à l'emploi du temps des élèves. Il est en effet important de ne pas alourdir davantage la semaine des lycéens qui figure déjà parmi les plus chargées en Europe. Sa mise en place suppose donc une redéfinition des horaires et des programmes par discipline. Ces dispositions sont de nature à renforcer l'efficacité des apprentissages dans toutes les disciplines grâce à une réponse pédagogique mieux adaptée aux besoins des élèves, sans remettre en cause, de quelque manière que ce soit, le niveau des enseignements dispensés.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marisol Touraine](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66512

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2009, page 11898

**Réponse publiée le :** 20 avril 2010, page 4522